

Il manque des AESH pour couvrir tous les besoins.

Alors qu'environ 150 postes d'AESH budgétés par le rectorat restent vacants en cette rentrée en Ille-et-Vilaine, alors que plus de 1 000 personnels AESH manquent pour couvrir tous les besoins des élèves, une commission se tiendra à Rennes mardi 30 septembre 2025 pour permettre au rectorat de prononcer le licenciement de 34 AESH, dont 10 pour inaptitude physique.

**Des licenciements scandaleux pour cause d'avenant non signé,
avenant qui dégrade considérablement les conditions de travail !**

24 personnels AESH seraient licenciées le 30 septembre pour avoir refusé de signer un avenant à leur contrat.

L'avenant en question concerne l'extension des PIAL, nouvelle dégradation des conditions de travail des AESH, puisqu'il agrandit la zone d'exercice des personnels, qui deviennent toujours plus flexibles, et précaires. Si l'employeur dit s'engager à ne pas dépasser une zone d'intervention de 20 kms autour du domicile (règle orale dite de « courtoisie » qui n'existe pas dans les textes et que l'administration ne respecte pas nécessairement), cette réforme des PIAL en Ille-et-Vilaine et la mise en place des PAS dans tous les départements conduit à une mutualisation plus importante des AESH. C'est d'ailleurs l'objectif affiché du DASEN des Côtes-d'Armor : qu'il n'y ait plus qu'une AESH par classe, quel que soit le nombre d'élèves à accompagner.

**Force ouvrière refuse le licenciement de nos collègues et
la destruction de l'accompagnement au nom des coupes budgétaires.**

En pratiquant l'inclusion scolaire systématique des élèves en situation de handicap dans le milieu scolaire dit « ordinaire », le ministère durcit ses coupes budgétaires : élèves privés de leurs droits à une scolarité adaptée à leur handicap, AESH maintenus dans la précarité (bas salaires, temps de travail incomplet imposé, violences subies au travail...), établissements spécialisés vidés de ses personnels et menacés de fermeture...

À la tentative de licencier 24 AESH, s'ajoutent d'autres mesures « d'économies » : les AESH ne sont plus prioritaires dans les lycées, ce qui se traduit par des suppressions de postes d'AESH (ainsi, le lycée Le Dantec à Lannion en perd deux) et le passage de 9h d'accompagnement à 3h pour les élèves qui ont une notification d'aide mutualisée !

**Mardi 30 septembre 2025 à 12h30 :
Rassemblement devant le rectorat de Rennes,
au moment où se tient la CCP qui donne son avis sur les licenciements.**

NON AU LICENCIEMENT DE 24 AESH !